



## SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1215S07630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Dispensé de timbrage

PIC Val d'Oise



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 22 mars 2012

# Pour l'école : rassemblés !

Suppressions de postes, mesures contestées, notre école en quelques années a été asphyxiée et déstabilisée. Les conditions de travail et d'apprentissage n'ont cessé de se dégrader. Les droits sociaux de ses personnels ont été largement attaqués. Il est temps de changer la donne. À la veille d'échéances électorales majeures, le SNUipp-FSU entend que l'école soit au centre du débat public.

L'école peut compter sur la confiance des parents et l'engagement des enseignants à faire réussir leurs élèves. Il s'agit là d'atouts majeurs.

D'ailleurs, les mobilisations pour l'école, souvent initiées dans une large unité par le SNUipp-FSU, ont finalement imposé l'éducation et notamment le primaire comme un enjeu prioritaire pour les années à venir.

Il faut maintenant un débat de qualité sur l'avenir de l'école, sans démagogie ni caricature, mais avec sérieux et intelligence. Il s'agit de faire avancer l'école sans nier la complexité de certaines questions éducatives ni la notion de temps si importante en éducation. À la veille d'échéances électorales importantes, le SNUipp-FSU, premier syndicat des enseignants des écoles, fait des propositions concrètes pour changer l'orientation de notre système éducatif.

## L'asphyxie de l'école et de ses personnels, ça suffit !

Après le 31 janvier, temps fort de la mobilisation pour l'École, enseignants et parents continuent de se mobiliser contre les 5 700 suppressions de postes prévues à la rentrée prochaine et la destruction programmée des RASED.

Il ne se passe pas un jour sans qu'ici on se rassemble devant une Inspection académique, là on organise une réunion publique, là encore qu'une grève soit décidée pour contester les décisions de carte scolaire. Partout on se mobilise pour l'École et à l'échelle du pays, ce sont des dizaines de milliers d'enseignants et de parents qui veulent imposer d'autres choix.

Le SNUipp-FSU continue d'exiger l'annulation des mesures de suppressions de postes et de demander une politique ambitieuse pour l'école et ses personnels.

Après les mobilisations du 17 février devant la préfecture, du 13 mars sur Argenteuil et Bezons, **enseignants, parents d'élèves, lycéens, étudiants, partenaires de l'école se rassembleront le samedi 31 mars 2012 à Cergy pour défendre l'ECOLE et ses personnels. Alors soyons tous et toutes ENSEMBLES, NOMBREUX, pour nous faire entendre !**

Alexis Pomérat  
Secrétaire départemental

### Jour de carence

Ecrire au Président (page 2)

### Appel des RASED

Appel du collectif national (page 3)

### FSU et SNUipp forces de proposition

(page 4 et 5)

### Fiche Mouvement

Fiche de contrôle syndical (page 3)

### Sommaire

Edito	p 1
Jour de carence	p 2
Appel des RASED	p 3
Propositions FSU	p 4-5
Permutations	p 6
Mouvement	p 7
J'adhère	p 8

### SNUipp FSU Val d'Oise

26 rue F. Combe 95014 Cergy cedex  
Tél : 01 30 32 21 88  
Fax : 01 30 32 39 12  
courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)  
site : <http://95.snuipp.fr>

# L'école sur son 31

## SAMEDI 31 MARS : RASSEMBLEMENT de 12h30 à 15h30 Cergy Préfecture

à l'appel de syndicats enseignants, lycéens, étudiants et des fédérations de parents d'élèves...

Plus d'infos sur <http://www.snuipp.fr>

# Jour de carence

**La circulaire définitive sur la journée de carence en cas d'arrêt de maladie est maintenant signée et entre en application. Le SNUipp-FSU continue à dénoncer une mesure injuste et qui constitue une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des enseignants.**

« Le premier jour d'un congé de maladie constitue le délai de carence pendant lequel aucune rémunération n'est versée par l'employeur ». C'est ce qu'indique la circulaire Fonction publique tout récemment adressée au ministère de l'Éducation nationale pour une mise en œuvre immédiate. Dénoncée par la quasi-totalité des organisations syndicales de fonctionnaires, la mesure va particulièrement pénaliser les enseignants des écoles et constitue une nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat dénonce le SNUipp-FSU. Les premiers retraits de salaires devraient intervenir sur la paye du mois de mars, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012. Sont donc concernés par cette disposition l'ensemble des fonctionnaires stagiaires et titulaires, mais aussi les agents publics non-titulaires. Les types de congés visés et le mode de calcul de la retenue sur salaire font l'objet d'une note technique du SNUipp consultable ci-dessous.

## Les enseignants spécialement pénalisés

« Cette disposition va pénaliser durement les agents de la Fonction publique » constataient les syndicats dans un communiqué du 15 février dernier, et tout particulièrement les enseignants des écoles, comme l'avait rappelé le SNUipp-FSU lors de la présentation du projet de circulaire aux partenaires sociaux. Car de fait, l'exercice quotidien du métier les expose tout particulièrement aux risques de contagion, notamment dans les périodes d'épidémies saisonnières. De plus, dans une profession largement féminisée, les arrêts de travail liés à la grossesse avant le début du congé de maternité seront également plus pénalisants qu'ailleurs. Enfin, « si le gouvernement entend réduire les congés de maladie, nos organisations considèrent qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail. » rappelait le communiqué.

## Une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat

C'est bien encore une baisse des salaires qui s'annonce, comme si les enseignants étaient en quelque sorte « coupables d'être malades ». Cette amputation du pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles dues au gel des rémunérations et à l'augmentation des cotisations pour les pensions. Les organisations syndicales restent vent debout contre cette mesure aussi injuste qu'inefficace et continuent à demander au gouvernement d'y renoncer.

Les organisations FSU, CFTC, CFDT, CGC, CGT, Solidaires et UNSA, dans un communiqué commun, ont demandé solennellement au gouvernement de renoncer à cette mesure autant injuste qu'inefficace. Retrouvez ce communiqué sur notre site internet.

## Mise en œuvre du jour de carence

### Le principe général

Les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents non titulaires) ne perçoivent aucune rémunération pour le délai de carence constitué du premier jour d'un congé de maladie.

### La date d'application

Le jour de carence s'applique à compter du 1er janvier 2012.

### Le champ d'application

Ce délai de carence ne s'applique pas aux accidents de service, accidents de travail, maladies professionnelles, CLM et CLD.

Si un collègue en congé de maladie ordinaire est placé rétroactivement, après avis du comité médical, en CLM ou CLD, la retenue correspondant au jour de carence doit être remboursée.

Ce délai de carence ne s'applique pas non plus aux congés de maternité (ni aux congés supplémentaires liés à un état pathologique résultant de la grossesse ou des suites de couches), de paternité ou d'adoption.

Il n'y a pas décompte d'un nouveau jour de carence en cas de prolongation d'un arrêt de maladie ou quand la reprise du travail n'a pas dépassé 48 heures.

### Le non versement de la rémunération

Le prélèvement repose sur la règle du 1/30 ème et concerne le traitement principal, mais aussi les primes et indemnités qui suivent le traitement (y compris l'indemnité de résidence, la NBI, les majorations outre-mer). Par contre, le supplément familial de traitement n'est pas concerné.

En cas de temps partiel, l'assiette de retenue est proratisée.

La retenue doit en principe se faire sur la rémunération du mois correspondant ou du mois suivant.

### Les cotisations et la retraite

Aucune cotisation (retraite, CSG, CRDS ; URSSAF et IRCANTEC pour les non titulaires) ne doit être retenue pour le jour de carence.

Le jour de carence est compté comme du service effectif et est pris en compte pour la retraite.

## Adresse au Président de la République

**Signez et faites signer l'adresse au président de la République pour dénoncer la mise en place du jour de carence et exiger son retrait.**

**A télécharger sur :**

**<http://95.snuipp.fr/spip.php?article1995>**

# Appel des RASED

**Le Collectif national RASED lance un Appel, déjà porté par des chercheurs et personnalités, pour dénoncer les nouvelles suppressions massives de postes d'enseignants spécialisés.**

Pour la rentrée 2012, une nouvelle vague de suppressions massives de postes de RASED est programmée. Elle portera à près de 5000 le nombre de postes d'enseignants spécialisés de ces dispositifs détruits depuis 2008. Ce seront 250 000 élèves des écoles maternelle et élémentaire qui n'auront ainsi plus aucune aide spécialisée alors que toutes les ressources devraient être mobilisées dans l'ensemble des dispositifs pour assurer la réussite de tous. Notre département n'a pas été épargné et est particulièrement touché.

C'est pourquoi le Collectif national RASED rassemblant des organisations syndicales, des associations professionnelles et de parents d'élèves, a souhaité rédiger un Appel pour dénoncer cette situation.

Il est porté par des chercheurs, des personnalités, des président(e)s et secrétaires généraux des associations et syndicats, des représentants de la communauté éducative, parents, enseignants...

## Appel des RASED

**Une politique à haut risque : plus aucune aide spécialisée pour 250000 élèves d'école primaire dès la rentrée !**

**Année après année, les cartes scolaires révèlent un véritable abandon du service public d'éducation**

- augmentation des effectifs par classe
- dégradation des formations initiale et continue des maîtres
- diminution des postes de remplaçants
- abandon de la scolarisation dès 2 ans
- conditions dégradées de scolarisation pour les élèves en situation de handicap
- démantèlement des RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté - maîtres E, rééducateurs et psychologues).

L'école tout entière est touchée avec de lourdes conséquences pour les plus fragilisés de ses élèves.

**Pour la rentrée 2012, une nouvelle vague de suppressions massives de postes de RASED est programmée, qui portera à près de 5000 le nombre de postes d'enseignants spécialisés de RASED détruits depuis 2008. Le ministère saborde ainsi le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées et psychologiques à l'intérieur de l'école. Des milliers d'élèves sont sacrifiés, sous couvert d'une dette publique qui masque en réalité une vision ultralibérale de l'éducation.**

**Attaquer les RASED :**

- C'est supprimer le regard spécifique des enseignants spécialisés sur les élèves en difficulté.
- C'est laisser des enfants, pour lesquels la réponse pédagogique du maître de la classe n'est pas suffisante, s'enfoncer résolument dans l'échec scolaire, la violence ou l'exclusion.
- C'est ne plus accompagner les familles et laisser des enseignants désarmés par des enfants qui n'apprennent pas.
- C'est externaliser la difficulté scolaire vers le secteur privé en renvoyant aux familles la responsabilité et la charge d'en supporter le coût.

L'aide personnalisée et les stages ne peuvent en aucun cas remplacer les RASED ; chacun le sait, depuis les enseignants, les parents, jusqu'à l'Inspection Générale qui l'a clairement exprimé dès 2009. La difficulté scolaire est complexe et multiforme. L'école a besoin de tous les professionnels spécialisés, pour croiser les regards et assurer l'accompagnement des élèves afin d'enrayer l'échec scolaire.

**Toutes les ressources doivent pouvoir être mobilisées dans l'ensemble des dispositifs pour assurer la réussite de tous les élèves.**

**SAUVER ET DÉVELOPPER LES RASED, C'EST DÉFENDRE UNE ÉCOLE POUR TOUS !**

Signez et faites signer l'Appel des RASED sur  
<http://www.appeldesrased.fr>



**La FSU entend contribuer à l'évolution du système éducatif, dans la perspective d'une nouvelle étape de démocratisation au regard des enjeux humains, économiques et sociaux.**

Dans le contexte actuel de crise économique et politique, l'éducation, la formation des jeunes et la recherche doivent être pensées comme des investissements et des leviers essentiels pour construire une société solidaire et plus juste et non comme des coûts à réduire. Plus que jamais l'École publique est irremplaçable pour déjouer les déterminismes.

La politique éducative menée notamment depuis 2005 conduit à une véritable impasse : les choix budgétaires, les « réformes » régressives, la mise en concurrence des élèves, des agents, des écoles et des établissements, affaiblissent délibérément le service public d'éducation et marquent un renoncement à une réelle ambition pour tous les élèves et étudiants, notamment ceux de milieux populaires ; ces orientations accentuent les inégalités et le tri social.

Le développement de l'Apprentissage met en danger la formation initiale sous statut scolaire.

Quant au dualisme scolaire (public-privé), il perdure et même se renforce, au détriment d'une école publique de qualité.

**La FSU :**

**une ambition  
une responsabilité  
des propositions...**

**pour la réussite de  
tous les jeunes**

## **La FSU, force de proposition**

La FSU exige d'autres choix ! Largement confortée comme première fédération dans le secteur de l'éducation par les élections professionnelles d'octobre 2011, elle entend prendre toute sa place et ses responsabilités dans le débat syndical et politique sur les questions éducatives pour :

- Proposer et promouvoir un autre service public laïque d'éducation, plus démocratique, plus égalitaire, plus juste : une École pensée en priorité pour les jeunes qui en sont le plus éloignés et qui vise vraiment la réussite pour tous, à tous les niveaux (de l'école maternelle à l'enseignement supérieur). Cela exige le développement de la recherche et son lien avec les formations.
- Défendre et obtenir une revalorisation de l'ensemble des personnels, dans le respect des statuts et missions de chacun, en donnant à tous les professionnels les moyens d'exercer convenablement leurs métiers, aujourd'hui de plus en plus mis à mal, dénaturés, en perte de sens, et d'être mieux reconnus sur le plan salarial.

La FSU a contribué à faire que l'éducation soit un des thèmes au cœur des débats des échéances électorales du printemps 2012. Réaffirmant un projet ambitieux, elle formule ses propositions aux candidats en deux volets :

- Un plan d'urgence à mettre en œuvre dès la rentrée 2012,
- Un plan à moyen terme, qui nécessiterait des négociations dans le cadre d'un dialogue social refondé, en vue de la mise en place d'un nouveau pacte éducatif.



## **Un plan d'urgence dès le printemps 2012, symbole d'une autre politique pour mettre un terme à la destruction de l'École publique française :**

1. Rupture avec le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ; annonce de l'arrêt des suppressions de classes et de postes, du gel des postes dans les universités et les organismes de recherche et d'un plan pluriannuel de recrutements ; arrêt du recours à l'emploi précaire et annonce d'un véritable plan de titularisation (qui intègre notamment les nouveaux métiers statutaires à créer) ;
2. Mise en œuvre d'une politique de prérecrutements ; à titre transitoire, établissement de listes complémentaires pour les concours de recrutement pour la session 2012 ;
3. Annonce de l'abandon de la réforme actuelle et mise en chantier d'une autre formation initiale des enseignants, articulant formation professionnelle, accès à la recherche, et formation « académique » de haut niveau au sein d'IUFM rénovés et au rôle conforté ; développement de la formation continue des personnels ;
4. Fin de l'assouplissement de la carte scolaire, et engagement d'une réflexion sur une carte scolaire repensée pour viser une réelle mixité sociale et scolaire ;
5. Abandon du programme ECLAIR et annonce d'une véritable refondation de la politique d'éducation prioritaire ;
6. Premières mesures pour témoigner la volonté de scolariser en maternelle les moins de trois ans pour les familles qui le souhaitent, en priorité dans les zones qui concentrent les plus grandes difficultés ;
7. Abandon du livret personnel de compétences ; abandon, au collège, de la structuration de la scolarité par le « socle » ;
8. Annonce d'une remise à plat des réformes des trois voies du lycée, en actant notamment le retour à une définition nationale de tous les horaires d'enseignement, en confortant la valeur nationale des diplômes ; arrêt du développement de l'Apprentissage et maintien sous statut scolaire - et sous la tutelle de l'État - des formations initiales professionnelles ;
9. Réaffirmation du rôle des COPSy et des DCIO dans la réussite, dans le cadre d'un service public d'orientation scolaire à conforter et élargir au champ du ministère de l'agriculture ;
10. Engagement d'abrogation de la loi LRU et du pacte Recherche, et rupture avec la logique d'établissements ou de projets dits « d'excellence » ; engagement de ne pas accroître les droits d'inscription à l'université ;
11. Collectif budgétaire pour donner une assise aux décisions et annonces ;
12. Droit à l'éducation pour tous les élèves et étudiants sans stigmatisation et sans fichage ; fin des reconduites aux frontières des jeunes sans papiers.

## **Dès la rentrée 2012, mise en œuvre d'un dialogue social rénové, pour engager une transformation positive de l'Éducation nationale et dans l'enseignement agricole**

- Abrogation de la loi Fillon et annonce d'une loi d'orientation et de programmation visant une réelle démocratisation du système éducatif avec des équipes éducatives complètes et renforcées.
- Mise en débat, dans ce cadre, d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, avec une réflexion sérieuse sur les modifications nécessaires en termes de contenus à enseigner, d'évaluations, de conditions matérielles d'enseignement pour diversifier les pratiques pédagogiques, l'objectif étant de permettre à tous les jeunes, grâce à une culture commune scolaire du 21<sup>ème</sup> siècle, de poursuivre leurs études et/ou de s'insérer dans l'emploi.
- Rupture avec l'actuelle conception managériale du service public d'éducation, de la mise en concurrence généralisée et du pilotage par la performance et l'évaluation ; engagement d'une réflexion pour permettre aux enseignants d'exercer leur liberté pédagogique et à l'ensemble des personnels de travailler en équipes en ayant un réel pouvoir d'agir.
- Elaboration d'une nouvelle loi pour la démocratisation de l'enseignement supérieur, permettant une gestion collégiale et démocratique.



Le service public,  
on l'aime, on le défend.

**Pour qu'ils réussissent vraiment tous, le SNUipp propose...  
Transformons l'école à retrouver sur internet et dans Fenêtres sur cours**

# Mutations interdépartementales

**Avec 25 % de satisfaction seulement au niveau national et moins de 16% pour notre département, le verdict 2012 affiche un taux historiquement faible. La chute se poursuit.**

L'an dernier déjà, seulement 29,20 % des candidats avaient pu changer de département contre 37,08 % en 2010 et 45,76 % en 2004.

L'immobilité devient une règle à l'Education nationale. Contrairement aux engagements pris par les différents ministres depuis 2006, la mobilité n'est absolument pas favorisée et la grande majorité des demandes reste insatisfaite.

Ce constat d'échec s'explique à la fois par les milliers de suppressions de postes que connaît l'enseignement du premier degré, mais aussi par une politique de ressources humaines tournant le dos aux demandes des enseignants et se contentant d'acter les politiques menées par chaque recteur d'académie. Ainsi, 37 enseignants en situation de handicap n'ont pas eu satisfaction alors que leur demande doit être favorisée prioritairement.

Autre exemple, les mutations au titre du rapprochement de conjoints, présentées elles aussi comme prioritaires, sont pour la première fois en dessous de 50% de satisfaction : 45,96% alors qu'ils étaient 53,20 % en 2011, 65,30 % en 2010...

Bon nombre d'enseignants, essentiellement des femmes (88,7% des rapprochements de conjoints non satisfaits), ne pourront concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et seront contraints, parfois, à se mettre en disponibilité entraînant perte de salaire et ralentissement de leur carrière.

Les situations budgétaires des départements conduisent les inspecteurs d'Académie à restreindre les possibilités de mutations. Le SNUipp-FSU renouvelle son exigence d'un réel bilan de politique du ministère de l'éducation nationale en matière de mobilité et un retour à une gestion plus humaine du mouvement interdépartemental.

Dans notre département, **seulement 105 collègues sur 666 ont obtenu leur mutation.** Un taux de satisfaction de 15,8% (taux déjà très faible l'an dernier avec 19,6 %).

Ainsi aux difficultés croissantes de l'exercice du métier en raison des multiples réformes mettant à mal le service public d'éducation (milliers de suppressions de postes, dégradation de la formation...), au blocage des rémunérations, vient s'ajouter la très forte limitation des possibilités de mobilité. 86 collègues au titre du rapprochement de conjoint nous pas obtenu satisfaction...

Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU exige que tout soit fait pour favoriser les Exeat-Ineat en juin.

Les statistiques des permutations sur les dernières années montrent l'ampleur des dégâts des suppressions de postes sur ce dossier.

Statistiques 95 depuis 2009				
Années	2009	2010	2011	2012
Demandes	559	590	653	666
Sortants	262	265	120	105
%	46,9%	44,9%	18,4%	15,8%

## exeat / ineat

**Lors de la CAPD du mardi 13 mars, le SNUipp FSU 95 est longuement intervenu sur le dossier des permutations et a demandé qu'une attention toute particulière soit portée aux demandes d'INEAT EXEAT. Les personnels concernés par cette phase d'ajustement du mouvement interdépartemental sont :**

**1) Les participants aux permutations informatisées qui n'ont pas obtenu satisfaction, sous réserve de formuler une demande pour :**

- handicap reconnu / maladie grave, rapprochement de conjoint ou du lieu de résidence de l'enfant,
- bénéficiaires de 45 pts au titre de l'exercice en zone violence,
- convenance personnelle avec plus de 18 ans d'ancienneté dans le Val d'Oise,
- intégration demandée dans une Collectivité d'Outre Mer.

**2) Nouvelle situation :**

- handicap reconnu / maladie grave
- mutation récente du conjoint

Le classement des demandes est effectué par ordre décroissant du barème (barème national du mouvement interdépartemental informatisé).



Le dossier doit être retourné au service de l'IA (bureau 418) le 17 avril 2012 dernier délai.

Après le 17 avril 2012 ne seront recevables que les demandes relevant d'une nouvelle situation, soit mutation tardive du conjoint, soit une situation d'exceptionnelle gravité, survenue après cette date.

Le 1er examen des demandes aura lieu lors de la CAPD du jeudi 7 juin.

*Attention : l'exeat (autorisation de l'IA de sortir du 95) ne sera effectif qu'après l'accord de l'ineat (autorisation d'entrer) du département d'accueil.*

**Pour toute demande exceptionnelle (raison médicale ou sociale), n'oubliez pas de contacter le médecin des personnels (01 30 75 84 46) ou les services sociaux de l'IA (01 30 75 57 11).**

**Dans tous les cas, pensez à adresser un double de votre demande aux délégués du personnel du SNUipp-FSU 95.**



# Mutations intradépartementales



## FICHE DE CONTROLE SYNDICAL MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2012

Cette fiche permettra aux délégués du personnel de comparer vos éléments de barème et ceux que vous donne l'administration et de procéder à une vérification en cas de désaccord.

**Pour les non-syndiqués, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour que nous puissions vous informer des résultats de la CAPD le jour même.**

NOM: \_\_\_\_\_ PRENOM: \_\_\_\_\_

NOM DE JEUNE FILLE: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Mail: \_\_\_\_\_

- Affectation actuelle: \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ . Titre provisoire \_\_\_\_\_ . Titre définitif

- Enfant(s) à charge (moins de 18 ans et né(s) avant le 01/02/2012) : \_\_\_\_\_

- Ancienneté générale de services au 31/12/2011 : \_\_\_\_a/\_\_\_\_m/\_\_\_\_j

- Ancienneté dans le poste au 31/08/2012 à TD : \_\_\_\_a/\_\_\_\_m/\_\_\_\_j

- Ancienneté de direction au 31/08/2012 : \_\_\_\_a/\_\_\_\_m/\_\_\_\_j

- Ancienneté faisant fonction CPC et/ou MFau 31/08/2012 : \_\_\_\_a/\_\_\_\_m/\_\_\_\_j

- Si vous êtes en REP ou en ZEP dans le même groupe scolaire (sans interruption : congé formation, CLM, congé parental...) complétez le tableau ci-dessous :

Pour toute situation particulière contactez le SNUipp au 01 30 32 21 88

	Titre définitif	Titre provisoire	Nom de l'école et commune
Année scolaire 2006/2007			
Année scolaire 2007/2008			
Année scolaire 2008/2009			
Année scolaire 2009/2010			
Année scolaire 2010/2011			
Année scolaire 2011/2012			

- Si vous postulez à un emploi de direction veuillez détailler vos services de direction à TD ou les intérim dans un département français pour une 1ère nomination à TD :

DATE	LIEU	NOMBRE DE CLASSES

Ce formulaire est aussi disponible sur notre espace spécial mouvement : <http://95.snuipp.fr>

**Merci de nous joindre cette fiche avec une copie de vos vœux (fiche pdf reçue par lprof)**



# BULLETIN D'ADHESION

**S  
N  
U  
i  
p  
p  
(FSU)  
95  
A  
D  
H  
E  
S  
I  
O  
N**

NOM : M. Mme. Mlle  Prénom :

Nom de jeune fille :  Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal :  Ville :

Téléphone fixe :  Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.  
Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

**La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2011.**  
Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

## COTISATIONS 2011/2012

échelon	Cotisations		
	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

A JOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- M1, M2 : 35,00 •  AE, AVS, EVS : 50,00 •
  - PES, Retraités : 94,00 •  Mi temps : 76•
  - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
  - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :  
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise   
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).  
Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités :  (10 max d'octobre à juillet)  
Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

### TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom  
adresse  
Code postal Ville

### COMPTE à DEBITER

Code Etablissement  Code guichet   
N° de compte  Clé   
Date  Signature

### AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR  
 405.975

**ORGANISME CREANCIER**  
SNUipp Val d'Oise  
26 rue Francis Combe  
95014 CERGY CEDEX

### Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.**

**A retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy cedex**

# Soyons plus forts : syndiquons-nous !